

Paris, le 13 octobre 2014

N° 22-14

## Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2014

---

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Maurel & Prom réunie ce jour sous la présidence de Monsieur Jean-François HENIN a approuvé la modification des statuts de la Société.

A cet effet, la durée de vie des Etablissements Maurel & Prom est prorogée jusqu'au 13 octobre 2113, soit une durée de 99 ans à compter de ce jour, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts de la Société.

---

**Plus d'informations : [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)**

**Communication :**

**MAUREL & PROM**

Tel : 01 53 83 16 45

[ir@maureletprom.fr](mailto:ir@maureletprom.fr)

---

*Ce document peut contenir des prévisions concernant la situation financière, les résultats, les activités et la stratégie industrielle de Maurel & Prom. Par leur nature même, les prévisions comportent des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se fondent sur des événements ou des circonstances dont la réalisation future n'est pas certaine. Ces prévisions sont effectuées sur la base d'hypothèses que nous considérons comme raisonnables mais qui pourraient néanmoins s'avérer inexactes et qui sont tributaires de certains facteurs de risques tels que les variations du cours du brut ; les variations des taux de change ; les incertitudes liées à l'évaluation de nos réserves de pétrole ; les taux effectifs de production de pétrole ainsi que les coûts associés ; les problèmes opérationnels ; la stabilité politique ; les réformes législatives et réglementaires ou encore les guerres, actes de terrorisme ou sabotages.*

---

Maurel & Prom est coté sur Euronext Paris – compartiment A  
CAC® mid 60 - SBF120® - CAC® Mid & Small - CAC® All-Tradable - CAC® All-Share – CAC PME – Eligible PEA - PME  
Isin **FR0000051070** / Bloomberg **MAU.FP** / Reuters **MAUP.PA**